

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



Compte-rendu de Commission « Culture, Vie Associative et Sportive, Jumelage » 23-05-2019

- Ordre du jour :

- 1. Décision modificative budget subventions aux associations.**
- 2. Étude et attribution d'aide financière « Le Sport c'est mieux en Club »**
- 3. Questions diverses**

Présents : Jacques LEROY, Nadine GAYET, Yves SCHRIKE, Joëlle CONTIE, Patrick CAPOT, Huguette BILLAT, Dominique ATTINGRE, Josiane DUCROQ

Excusés : Philippe VALEGEAS, Sandra ROBIN –SACRE.

Invité : LE QUELLEC Sylvio

DÉCISION MODIFICATIVE :

- Présentation de la demande d'une subvention de 300€ par l'association « INTERSTICE 24 », association RNA N° W243005123, dont le siège se situe sur la commune et qui se donne pour missions de développer des jardins partagés en milieu urbain.

- Des partenariats déjà existants avec les « associations Familiales Laïques de Dordogne », le Lycée Agricole et sa section Bac « aménagement Paysager » pour une sensibilisation à la permaculture et l'aménagement d'espaces de cultures maraîchères pour des particuliers sur un terrain défriché de 1500m² avenue de Lattre de Tassigny.

La collectivité s'engage à contribuer au développement de la Bio diversité sur le territoire communal, à donner accès aux familles à une nourriture saine et créer du lien social. La commission valide la demande et la soumet au vote du Conseil municipal du 26 Juin 2019. A ce jour, 15 Adhésions ont été enregistrées.

La subvention permettra l'aide au financement des semences et d'une partie du petit matériel de jardinage.

AIDE FINANCIÈRE « LE SPORT C'EST MIEUX EN CLUB » :

Patrick CAPOT rappelle aux membres de la commission les critères d'attribution de l'aide financière accordée aux familles. La somme de 3500€ a été attribuée par délibération lors du précédent conseil Municipal.

Après étude des dossiers déposés par les familles, 77 demandes ont été prises en compte, 3 non retenues car ne répondant pas aux critères.

La prise en charge de la part fédérale des licences pour 61 familles s'élève à un montant total de 3 345,42€, représentant 15 disciplines sportives.

QUESTIONS DIVERSES :

- Patrick CAPOT informe la commission du choix de l'implantation d'un court de PADEL* au complexe sportif PAREAU conformément à la somme de 50 000€ votée au budget lors du conseil municipal en date du 10 avril 2019

Des devis ont été fournis (indicatifs) par EUROVIA d'un montant de 21 050€ pour le terrassement et l'implantation et par PADEL COURT pour la fourniture et la pose de la structure pour un montant de 28 560€.

(*) PADEL : Sport de raquette dérivé du tennis et du squash et qui se pratique sur un court plus petit.

- Château des Izards : Étude et projet d'installation d'une structure couverte permanente sur le parvis M. BARGOUTHY début Septembre afin d'accueillir les manifestations et animations communales ou associatives.

Rappel des manifestations du deuxième semestre 2019:

- SINFONIA : accueil des TALENS LYRIQUES, mardi 27 Août 2019 en l'église Notre Dame.

- ISLE ETAIT UNE VOIE : festival cyclo-culturel et sportif en partenariat avec l'association SANS RÉSERVE, dimanche 15 Septembre 2019 sur l'espace Simone VEIL au Château des Izards.

- SALON du CHOCOLAT : Manifestation qui a lieu tous les 2 ans, qui se déroulera les 23 et 24 Novembre fêtera sa dixième édition sur le site du château des Izards. L'association La folie chocolat vient de nommer son nouveau Président, M.TEILLET.

- CYCLO-CROSS : Dimanche 29 Décembre 2019, nouvelle épreuve classée en U.C.I (Union Cycliste Internationale) sur le site des CROUCHAUX. Le « Grand Périgueux », partenaire de la manifestation mettra à disposition l'accueil de loisirs Jean SIGALAS durant les vacances scolaires de Noël.

De ce fait, les enfants seront accueillis pour la période de Noël 2019 au centre de loisirs de RAZAC s/L'ISLE sur les semaines 51 et 52, ce qui permettra la disponibilité du centre de loisirs pour l'installation et le déroulement de l'épreuve.

Portée par le service « Vie Associative » en partenariat avec L'Entente Cycliste Trélissac/ Coulounieix-Chamiers, cette manifestation nécessitera la mobilisation d'agents communaux de plusieurs services.

19h30 : Fin de la réunion.

Patrick CAPOT